

Le Club de Prévention d'Épernay rejoint le programme **AGIR**

AGIR, un programme d'accompagnement des réfugiés à l'emploi et au logement

Le Club de Prévention d'Épernay (ici à droite Corinne Vallard, Directrice Adjointe, Christel Germain, Travailleur Social sur le dispositif AGIR et Florence Lambert, Chef de Service Logement) lors du lancement officiel du programme sur le territoire de la Marne, à Reims, en présence du sous-préfet, le 15 mars dernier.

AGIR : De quoi parle-t-on ?

Le programme **AGIR** est un **dispositif d'Accompagnement Global et Individualisé pour les Réfugiés vers l'emploi et le logement**. Il est à destination des **Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)**.

Initié à l'automne 2022, il s'étend progressivement sur le territoire national auprès des organismes compétents désignés par l'État.

Le parcours se fait par l'intermédiaire d'un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés pour n'y laisser aucun risque de rupture dans le processus d'intégration.

L'accompagnement se fait durant 24 mois pour un accès total aux droits (droit au séjour, prestations sociales et familiales, accès à la santé physique et mentale, soutien à la parentalité, ouverture d'un compte bancaire, échange de permis de conduire...) mais aussi pour un logement adapté à la situation de la personne réfugiée ainsi qu'à un emploi et/ou une formation.

Quels bénéficiaires ?

Le programme est proposé aux **personnes majeurs et mineurs** (dans des cas particuliers) **disposant de la protection internationale (BPI)** depuis moins de 2 ans et **signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR)**. L'intégration au programme n'est pas obligatoire et se fait **sur la base du volontariat**.



CLUB DE PRÉVENTION
D'ÉPERNAY

 CROIX-ROUGE
FRANÇAISE



Dans la Marne, c'est comment ?

LE PARCOURS
D'INTÉGRATION
RÉPUBLICAINE



Cofinancé par
l'Union européenne

Le Club en partenariat avec la Croix-Rouge Française sur le dispositif

Depuis longtemps, le Club de Prévention d'Épernay soutient et accompagne les réfugiés dans leurs démarches d'accès aux droits. Anciennement appelé Accompagnement des Réfugiés, le Club de Prévention rejoint le dispositif AGIR en qualité de sous-traitant de la Croix-Rouge Française qui elle, est porteuse du guichet unique. L'orientation des personnes se fait par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

AGIR a intégré notre Service Logement Départemental sur nos territoires d'intervention à savoir Épernay, Sézanne et Vitry-le-François **depuis le 26 février 2024**. Notre mission est d'accompagner les réfugiés sur les dimensions sociales, professionnelles et de formations **avec pour objectif 80% de bénéficiaires en logement et 60% en emploi à la sortie**.



AGIR

pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées

Rima, 30 ans, est née dans un camp de réfugiés palestiniens en Syrie. À l'âge de 10 ans, elle s'est réfugiée en France pour rejoindre sa mère. En 2019, Rima a créé son ONG pour enseigner la gestion des camps de réfugiés. Le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) accompagne tous les réfugiés et facilite leurs démarches pour trouver un logement et un emploi.



L'accompagnement que nous proposons se veut sur-mesure et prends en considération toutes les dimensions de la personne.

Un accompagnement social et professionnel complet au même endroit

L'accompagnement proposé se veut sur-mesure et prend en considération toutes les dimensions de la personne.

Un Travailleur Social (TS) accompagne les personnes sur l'aspect social et l'ouverture des droits et un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) intervient sur le volet de l'emploi et de la formation.

Le Travailleur Social assure un rôle d'accompagnant dans la sécurisation de l'accès aux droits, il facilite l'accès aux soins, il apporte un soutien à la parentalité et il garantit l'accès et le maintien dans un logement durable tout en prévenant les expulsions locatives et en favorisant les sorties positives des centres d'hébergement. Il se positionne comme un véritable fer de lance et facilitateur d'intégration de la personne grâce à la création d'un lien avec la société française (via la proposition d'activités sportives ou culturelles par exemple...).

Le Conseiller en Insertion Professionnelle, quant à lui, est l'opérateur référent sur le parcours et l'accompagnement des BPI en étant en appui sur l'accompagnement professionnel du Service Public de l'Emploi (SPE). Il s'assure de l'inscription et de l'effectivité du suivi auprès de France Travail, il appui et oriente à la consolidation du projet professionnel et/ou de formation par l'intermédiaire d'une offre de formation linguistique et il organise des ateliers collectifs de recherche à l'emploi avec les partenariats du SPE. Son objectif est que la personne obtienne un emploi durable et se maintienne dans celui-ci.

Un suivi tout au long du parcours, tous les 2 mois

Les personnes ont un suivi régulier tous les 2 mois environ (ou plus régulièrement selon les besoins) avec le binôme Travailleur Social/CIP. En effet, l'accompagnement est ponctué de **rendez-vous obligatoires pour évaluer et ajuster, si besoin, le projet personnalisé**.

Un 1er rendez-vous est fixé pour l'accueil et la signature du contrat d'engagement avec les explications du processus d'accompagnement avant le **2e rendez-vous pour un diagnostic socio-professionnel** de la personne.

La sortie du dispositif se fait sur validation de la DDETSP, de la Croix-Rouge et de l'OFIL.

35 personnes accompagnées par le dispositif depuis le lancement dans la Marne

Au mois d'août 2024, nous comptabilisons au Club, **35 personnes orientées sur le dispositif AGIR** dont 8 non entrées (1 sur AGIR Reims, 4 en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH), 1 à Strasbourg et 2 personnes non éligibles).

Parmi les 35 orientations, 20 personnes seules, 3 personnes seules avec enfants et 4 couples avec enfants.

2 personnes ont eu accès au logement.

En termes de territoire, il y a eu **15 orientations sur Épernay et 12 sur Vitry-le-François**.